



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

maladie d'Alzheimer

Question écrite n° 108330

Texte de la question

M. Jean Charroppin attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités au sujet de la maladie d'Alzheimer qui vient d'être déclarée « grande cause nationale pour 2007 ». Le Premier ministre a annoncé toutes sortes de dispositions pour améliorer le dépistage précoce, la recherche, le nombre de places en institutions. Les familles souffrent avant tout du sentiment d'être seules face à un vrai défi : maintenir dans la dignité un conjoint, un parent en train de se perdre dans un autre monde. L'aide familiale, naturelle, non reconnue à sa juste valeur, ne devrait-elle pas bénéficier de financements sous une forme ou une autre, à l'instar de ce qui se pratique depuis longtemps dans plusieurs pays européens. Aujourd'hui près de 800 000 personnes seraient atteintes de cette maladie, avec perte de mémoire d'abord, désorientation, confusion et dépendance... Malgré une ébauche de prise de conscience, la société mesure encore mal les enjeux de cette épidémie. Pourquoi ne pas imaginer des déductions fiscales pour les enfants ou le conjoint qui se démènent pour garder le malade à domicile ? Pourquoi ne pas multiplier les structures de jour peu onéreuses dans les quartiers, pour éviter le placement en institutions tout en permettant aux proches de travailler. L'aide à l'aidant offre des bénéfices humains et économiques. En conséquence, il lui demande son sentiment sur ce point.

Données clés

Auteur : [M. Jean Charroppin](#)

Circonscription : Jura (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 108330

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 octobre 2006, page 11249